

Préfecture
Cabinet
Affaire suivie par NATHALIE COUSIN
☎ 0344061107
6 Bureau du Cabinet
nathalie.cousin@oisc.gouv.fr

Dossier n° 2012/0508

Arrêté portant renouvellement d'un système de vidéosurveillance

Le Préfet de l'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation modifiée, relative à la sécurité, notamment son article 10 ;

VU le décret n° 96-926 du 17 octobre 1996 modifié, relatif à la vidéosurveillance, pris pour l'application de l'article 10 de la loi modifiée susvisée ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéosurveillance ;

VU la circulaire ministérielle n° INT/D/09/00057/C du 12 mars 2009 relative à l'application des articles 10 et 10-1 de la loi n°95-73 modifiée susvisée ;

VU la circulaire du 3 août 2007 annexée à l'arrêté susvisé ;

VU la demande de renouvellement d'un système de vidéosurveillance autorisé à TOTAL RAFFINAGE ET MARKETING situé route RN17/RN31 60190 MOYVILLERS, présentée par Madame Amandine KPOZE ;

VU l'avis émis par la Commission Départementale de Vidéosurveillance en sa séance du 19 mars 2013 ;

SUR la proposition du Sous-Préfet, Directeur de cabinet du Préfet de l'Oise ;

ARRETE

Article 1er – L'autorisation précédemment accordée à Madame Amandine KPOZE est reconduite, pour une durée de cinq ans renouvelable, conformément au dossier annexé à la demande enregistrée sous le n° 2012/0508.

Article 2 – Les dispositions prévues par l'arrêté d'autorisation d'installation demeurent applicables.

Article 3 – Toute modification présentant un caractère substantiel devra faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux (notamment changement d'activité dans les lieux protégés - changement dans la configuration des lieux - changement affectant la protection des images).

Article 4 – Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation, pourra après que l'intéressé aura été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions des articles 10 et 10-1 de la loi du 21 janvier 1995 et de l'article 13 du décret du 17 octobre 1996 modifiés susvisés, et en cas de modification des

conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Cette autorisation ne vaut qu'au regard de la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 modifiée susvisée. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal...).

Article 5 – La présente autorisation sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du directeur de cabinet de la préfecture de l'Oise.

Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification à l'intéressé ou de sa publication au document précité.

Article 6 – Le système concerné devra faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable au terme du délai des cinq ans : une nouvelle demande devra être présentée à la Préfecture quatre mois avant l'échéance de ce délai.

Article 7 – L'autorisation sera notifiée au(x) demandeur(s), au maire de la commune d'implantation, au(x) sous-préfet(s) de COMPIEGNE, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Beauvais, le

Pour le Préfet,
le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

Rémi RÉCIO

Dossier n° 2010/0090

Arrêté portant modification d'un système de vidéoprotection

Le Préfet de l'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité et notamment ses articles 10 et 10-1 ;

VU le décret n° 96-926 du 17 octobre 1996 relatif à la vidéoprotection pris pour l'application de l'article 10 de la loi précitée ;

VU les décrets n° 97-46 et n° 97-47 du 15 janvier 1997 relatifs aux obligations de surveillance incombant à certains propriétaires exploitants ou affectataires de locaux professionnels ou commerciaux, de garages ou de parcs de stationnement ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection ;

VU la circulaire du 3 août 2007 annexée à l'arrêté susvisé ;

VU l'arrêté préfectoral portant autorisation d'un système de vidéoprotection ;

VU la demande de modification du système de vidéoprotection autorisé, pour le cinéma LE MAJESTIC SA situé place Jacques Tati 60880 JAUX, présentée par Madame Laurence MEUNIER ;

VU l'avis émis par la commission départementale de vidéoprotection en sa séance du 19 mars 2013 ;

Sur la proposition du Sous-Préfet, Directeur de cabinet du Préfet de l'Oise ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Madame Laurence MEUNIER est autorisé, pour une durée de cinq ans renouvelable, dans les conditions fixées au présent arrêté à mettre en œuvre à l'adresse sus-indiquée, un système de vidéoprotection conformément au dossier présenté, annexé à la demande enregistrée sous le numéro 2010/0090.

ARTICLE 2 : Le droit d'accès aux enregistrements pourra être exercé auprès de Madame Laurence MEUNIER, Président Directeur Général.

ARTICLE 3 : L'accès aux images et aux enregistrements est ouvert à certains fonctionnaires de police nommément désignés et habilités par le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale ou le directeur départemental de la sécurité publique.

ARTICLE 4 : La transmission des images aux fonctionnaires de police désignés et/ou l'accès aux enregistrements s'effectuera sur demande du Colonel commandant le groupement de gendarmerie ou du directeur départemental de la sécurité publique.

ARTICLE 5 : La conservation des images par les forces de l'ordre est alors fixée à un mois maximum.

ARTICLE 6 : Les autres dispositions de l'arrêté susvisé demeurent inchangées.

ARTICLE 7 : L'autorisation sera notifiée au demandeur, au Maire de la commune de Jaux, au Sous-Préfet de Compiègne, qui sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauvais, le 21 mars 2013

Pour le Préfet et par délégation,
le Sous-Préfet, Directeur de cabinet,

Rémi RÉCIO





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'OISE

ARRETE PREFECTORAL

fixant la liste des communes où s'applique l'obligation d'informer les acquéreurs et les locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, technologiques et sismiques ainsi que la liste des risques et des documents à prendre en compte
MARS 2013

Le Préfet de l'Oise
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme ;
Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-4 et L. 271-5 ;
Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R 125-27 ;
Vu le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 modifié relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;
Vu le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
Vu l'arrêté préfectoral du 21 février 2012 fixant la liste des communes où s'applique l'obligation d'informer les acquéreurs et les locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, technologiques et sismiques ainsi que la liste des risques et des documents à prendre en compte ;
Considérant que de nouvelles communes sont couvertes par un plan de prévention d'un risque naturel prévisible prescrit ou approuvé ;
Considérant la publication de nouveaux arrêtés interministériels de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ;
Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

L'obligation d'information sur les risques naturels, les risques technologiques et les risques sismiques prévue aux I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes mentionnées en annexe 1 du présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Pour chacune de ces communes, les risques et documents à prendre en compte pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sont consignés dans un dossier communal d'information annexé au présent arrêté (annexe 2 : dossiers 2-1 à 2-161).

Chaque dossier communal d'information comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles avec les zones exposées ou le périmètre mis à l'étude,
- la liste des risques technologiques avec les périmètres d'exposition ou le périmètre mis à l'étude,
- la nature et l'intensité des risques dans chacune des zones exposées ou étudiées,
- les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,
- le zonage sismique réglementaire attaché à la commune.

Nota : tout le département de l'Oise est classé en zone de sismicité très faible (1)

Les dossiers communaux d'information et les documents de référence sont consultables en préfecture (service interministériel de défense et de protection civiles), à la direction départementale des territoires (service de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'énergie) ainsi que dans les sous-préfectures et les mairies concernées

ARTICLE 3 :

La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R125-25 du code de l'environnement.

ARTICLE 4 :

Une copie du présent arrêté accompagnée de la liste des communes (annexe 1), du dossier communal d'information le concernant (annexe 2) ainsi que la liste des sinistres visés à l'article 5 (annexe 3), est adressée au maire de chacune des communes intéressées, à charge pour lui de procéder à son affichage.

Une copie du présent arrêté et de ses annexes est adressée à la chambre départementale des notaires, ainsi qu'à :

- Madame le Secrétaire général de la préfecture de l'Oise,
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Clermont,
- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Compiègne,
- Madame le Sous-Préfet de l'arrondissement de Senlis,
- Monsieur le Directeur départemental des territoires,
- Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie.

ARTICLE 5 :

L'arrêté préfectoral du 21 février 2012 susvisé est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets d'arrondissement, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires, Monsieur le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles et Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et mis en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 14 MARS 2013

Pour le préfet
et par délégation
le secrétaire général


Patricia WILLAERT

PREFET DE L'OISE

Annexe 1 à l'arrêté préfectoral du 14 mars 2013
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels et technologiques majeurs.

Liste des communes où s'applique l'obligation d'information prévue
aux I et II de l'article L. 125-5 du code de l'environnement

Légende :

1 très faible
I inondation
Mvt mouvement de terrain
T technologique

N° Insee	Communes	PPR naturels prescrits	PPR naturels par anticipation	PPR naturels approuvés	PPR technologiques prescrits	PPR technologiques approuvés	Zonage sismique	Arrêtés catastrophes naturelles	Arrêtés catastrophes technologiques
60000	Allonne							0	0
60015	Angy			I			1	2	0
60019	Antheuil-Portes				T		1	0	0
60021	Appilly			I			1	5	0
60023	Armancourt			I			1	5	0
60025	Attichy	I			T		1	5	0
60703	Aux-Marais			I			1	4	0
60035	Avricourt						1	0	0
60037	Baboeuf			I			1	4	0
60041	Bailleul-sur-Thérain			I			1	1	0
60043	Bailly	I					1	2	0
60044	Baigny-sur-Thérain			I			1	4	0
60052	Beaugies-sous-Bois						1	0	0
60053	Beauieu-les-Fontaines	I			Mvt		1	3	0

N° Insee	Communes	PPR naturels prescrits	PPR naturels par anticipation	PPR naturels approuvés	PPR technologiques prescrits	PPR technologiques approuvés	Zone sismique	Arrêtés catastrophes naturelles	Arrêtés catastrophes technologiques
60055	Beaurains-les-Noyon	Mvt					1	4	0
60056	Beaurepaire			I	T		1	3	0
60057	Beuvalès			I			1	7	0
60059	Behéricourt			I			1	1	0
60061	Belloy				T		1	0	0
60062	Berjancourt						1	0	0
60064	Berneuil-sur-Aisne	I			T		1	3	0
60065	Berthecourt			I			1	2	0
60072	Bitry						1	6	0
60084	Bonnieres						1	1	0
60086	Boran-sur-Oise			I			1	8	0
60102	Brenouille				T		1	5	0
60103	Bresles						1	2	0
60105	Bretigny			I			1	6	0
60106	Brétil-Le-Sec				T		1	2	0
60116	Bury						1	3	0
60117	Bussy	Mvt					1	0	0
60119	Cambronne-les-Ribécourt				I		1	6	0
60121	Campagne						1	0	0
60124	Candor	I			Mvt		1	2	0
60130	Catenoy				T		1	4	0

N° Insee	Communes	PPR naturels prescrits	PPR naturels par anticipation	PPR naturels approuvés	PPR technologiques prescrits	PPR technologiques approuvés	Zonage sismique	Arrêtés catastrophes naturelles	Arrêtés catastrophes technologiques
60132	Catigny	1					1	0	0
60149	Chevrières			1			1	3	0
60150	Chiry-Ourscamp			1			1	6	0
60151	Chosy-su-Bac	1					1	7	0
60155	Cires-les-Mello			1			1	7	0
60156	Claïrob	1					1	8	0
60157	Clermont			Mvt			1	4	0
60159	Compiègne	1		1			1	11	0
60167	Couloisy	1			T		1	3	0
60168	Courcelles-Epayelles			Mvt			1	3	0
60171	Courteux	1					1	2	0
60173	Cramoisy			1			1	5	0
60175	Creil			1			1	3	0
60180	Crillon			1			1	3	0
60181	Crisolles	1					1	0	0
60188	Cuise-la-Motte	1			1		1	5	0
60191	Cuvilly				T		1	0	0
60204	Ecuvilly	1		Mvt			1	2	0
60217	Escames			1			1	2	0
60221	Esquennoy			Mvt			1	2	0
60236	Flavy le Meleux	1					1	0	0
60244	Fontenay-Torcy			1			1	1	0

N° Insee	Communes	PPR naturels prescrits	PPR naturels par anticipation	PPR naturels approuvés	PPR technologiques prescrits	PPR technologiques approuvés	Zonage sismique	Arrêtés catastrophes naturelles	Arrêtés catastrophes technologiques
60250	Fouquenes			1			1	1	0
60256	Fréniches	1					1	0	0
60263	Fretoy le Château	1					1	0	0
60270	Genvry	1					1	0	0
60271	Gerberoy			1			1	2	0
60277	Goincourt			1			1	5	0
60278	Gotancourt	1					1	0	0
60281	Gournay sur Aronde				T		1	0	0
60282	Gouvieux			1			1	10	0
60291	Guiscard	1					1	0	0
60301	Haucourt			1			1	1	0
60307	Hellies			1			1	2	0
60310	Hermies			1			1	2	0
60313	Hermes			1			1	2	0
60317	Hondainville			1			1	1	0
60318	Houdancourt			1			1	5	0
60323	Janville	1					1	8	0
60324	Jaulzy	1					1	4	0
60325	Jaux			1			1	6	0
60333	Lachapelle-aux-Pots			1			1	2	0

N° Insee	Communes	PPR naturels prescrits	PPR naturels par anticipation	PPR naturels approuvés	PPR technologiques prescrits	PPR technologiques approuvés	Zonage sismique	Arrêtés catastrophes naturelles	Arrêtés catastrophes technologiques
60335	Lachapelle-sous-Gerberoy						1	2	0
60338	Lacroix-Saint-Ouen			I			1	9	0
60340	Lagny	I					1	0	0
60345	Lamorlaye			I			1	11	0
60351	Lataule				T		1	0	0
60402	Le Meux			I			1	5	0
60502	Le Plessis-Patte-d'Oie	I					1	0	0
60006	Les Ayeux			I	T		1	1	0
60358	Levignen				T		1	6	0
60368	Longueil-Annet	I					1	9	0
60369	Longueil-Sainte-Marie			I	T		1	5	0
60381	Margny-aux-Corises			Mvt			1	3	0
60382	Margny-les-Compiègne			I			1	8	0
60388	Martincourt			I			1	1	0
60389	Maucourt	I					1	0	0
60391	Maysel			I			1	3	0
60393	Mello			I			1	5	0
60396	Méry la Bataille				T		1	0	0
60403	Milly-sur-Thérain			I			1	1	0
60406	Monceaux			I			1	2	0
60414	Montataire			I			1	6	0

N° Insee	Communes	PPR naturels prescrits	PPR naturels par anticipation	PPR naturels approuvés	PPR technologiques prescrits	PPR technologiques approuvés	Zonage sismique	Arrêtés catastrophes naturelles	Arrêtés catastrophes technologiques
60423	Montmacq						1	0	0
60426	Montreuil-sur-Thérain			I			1	1	0
60431	Morlincourt	I		I			1	7	0
60439	Mouy			I			1	5	0
60443	Muirancourt	I					1	0	0
60448	Neufchelles				T		1	3	0
60463	Nogent-sur-Oise			I			1	6	0
60464	Noimel				T		1	2	0
60471	Noyon	I		I			1	10	0
60474	Ognolles	I					1	0	0
60477	Oms-en-Bray			I			1	2	0
60487	Parnes				T		1	2	0
60488	Passel			I			1	5	0
60492	Pimprez			I	T		1	7	0
60501	Plessis-Brion (Le)	I					1	8	0
60506	Pont-l'Évêque	I		I			1	4	0
60507	Pontoise-les-Noyon			I			1	0	0
60508	Pontpoint				I		1	10	0
60509	Pont-Sainte-Maxence			I	T		1	7	0
60511	Porquericourt	I					1	0	0
60513	Précý-sur-Oise			I			1	8	0
60519	Quesmy	I					1	0	0

N° Insee	Communes	PPR naturels prescrits	PPR naturels par anticipation	PPR naturels approuvés	PPR technologiques prescrits	PPR technologiques approuvés	Zonage sismique	Arrêtés catastrophes naturelles	Arrêtés catastrophes technologiques
60523	Rainvillers						1	0	0
60533	Ressons-sur-Matz				T	T	1	2	0
60534	Rethondes	I			T		1	4	0
60536	Rhuis						1	2	0
60537	Ribecourt-Dreslincourt	I			T		1	7	0
60539	Rieux			I		T	1	8	0
60540	Rivecourt			I			1	2	0
60542	Rochy-Condé			I			1	4	0
60567	Saint-Aubin-en-Bray			I			1	1	0
60569	Saint-Crépin-Aux-Bois				T		1	1	0
60574	Saint-Félix			I			1	2	0
60576	Saint-Germain-la-Poterie			I			1	2	0
60582	Saint-Léger-aux-Bois	I					1	2	0
60584	Saint-Leu-d'Esserent			I			1	7	0
60589	Saint-Maximin			I			1	6	0
60590	Saint-Omer-en-Chaussée			I			1	1	0
60591	Saint-Paul			I			1	1	0
60601	Saint-Vaast-les-Mollo			I			1	2	0
60603	Saïency	I		I			1	2	0
60610	Sampigny	I		I			1	5	0
60617	Sermaize	I					1	0	0
60623	Songeons			I			1	3	0

N° Insee	Communes	PPR naturels prescrits	PPR naturels par anticipation	PPR naturels approuvés	PPR technologiques prescrits	PPR technologiques approuvés	Zonage sismique	Arrêtés catastrophes naturelles	Arrêtés catastrophes technologiques
60624	Sully			I			1	2	0
60626	Therouanne			I			1	1	0
60635	Thiverny			I			1	5	0
60636	Thourotte						1	8	0
60643	Tricot			Mvt			1	3	0
60646	Trossereux			I			1	1	0
60647	Trosly-Breuil	I			T		1	4	0
60655	Vairesnes			I			1	6	0
60656	Varnifroy				T		1	3	0
60657	Vauchelles	I					1	0	0
60658	Veneffe			I			1	7	0
60667	Verberie			I			1	5	0
60670	Vernepuit-en-Halatte			I	T		1	5	0
60684	Villers-Saint-Paul			I		T	1	6	0
60685	Villers-Saint-Sépulcre			I			1	2	0
60686	Villers-aux-Saint-Leu			I			1	4	0
60693	Villeselve	I					1	0	0
60697	Vrocourt			I			1	1	0
60700	Waruis			I			1	6	0

Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme

Arrêté portant approbation de la carte communale de Hainvillers

LE PREFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.121-1, L.124-1 à L.124-4, L.422-1 à L.422-8 et R.124.1 à R.124-8 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Hainvillers du 30 novembre 2012 approuvant la carte communale ;

Vu le rapport, les conclusions et l'avis favorable du commissaire enquêteur en date du 5 novembre 2012 au terme de l'enquête publique qui s'est déroulée du 21 septembre au 20 octobre 2012 ;

Vu l'avis favorable de la commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) du 19 avril 2012 ;

Considérant que la commune de Hainvillers a justifié ses choix de ne pas suivre les préconisations du commissaire-enquêteur en ce qui concerne le classement de deux parcelles ;

Considérant que la commune de Hainvillers appartient à la communauté de communes du Pays des Sources en charge de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays des Sources aujourd'hui non approuvé ;

Considérant qu'après approbation du SCOT du Pays des Sources, la carte communale de Hainvillers devra être rendue compatible avec les dispositions du SCOT dans un délai maximal de trois ans ;

Considérant que l'urbanisation projetée par les auteurs de la carte communale s'éloigne peu de l'enveloppe urbaine existante ;

Considérant que le projet de carte communale répond aux attentes de l'Etat en terme de limitation des impacts du projet communal sur l'environnement ainsi qu'en terme de préservation du cadre de vie ;

Considérant que la carte communale a été élaborée en conformité avec les dispositions du code de l'urbanisme qui lui sont applicables ;

Sur proposition du Secrétaire général par intérim de la préfecture de l'Oise ;

ARRETE

Article 1er : La carte communale est approuvée.

Article 2 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie avec la délibération du conseil municipal du 30 novembre 2012 pendant un mois à compter de sa réception. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Article 3 : L'approbation de la carte communale produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues à l'article R124-8 du code de l'urbanisme pour la délibération du conseil municipal du 23 novembre 2012 et le présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens (14, rue Lemerchier - 80011 AMIENS cedex) dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, soit deux mois à compter de l'exécution de l'ensemble des formalités prévues à l'article 2.

Article 5 : Le dossier de carte communale est consultable à la mairie de Hainvillers aux jours et heures habituels d'ouverture au public et à la direction départementale des Territoires de l'Oise.

Article 6 : Les actes d'urbanisme individuels portant occupation et utilisation du sol seront délivrés au nom de l'Etat, conformément à la délibération du conseil municipal du 30 novembre 2012.

Article 7 : Le Secrétaire général par intérim de la préfecture de l'Oise et le Maire de Hainvillers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauvais, le 8 avril 2013.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général par intérim,


Hubert VERNET



Préfecture de l'Oise

Secrétariat Général

Direction de la réglementation
et des libertés publiques

Bureau de la réglementation et des élections

Arrêté renouvelant l'habilitation de
l'établissement sis à Maignelay-Montigny exploité
par les établissements Carpentier
à exercer certaines des activités de pompes funèbres

Habilitation n°2012-60-02

LE PRÉFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-19, L.2223-23 et R.2223-56 à R.2223-65 ;

Vu le décret n° 95-330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine, funéraire,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-60-02 du 22 février 2012 habilitant les établissements Carpentier, gérés par M. Sylvain Carpentier, sis rue de la Croix Coivrel à Maignelay-Montigny, pour exercer certaines des activités se rapportant au service extérieur des pompes funèbres,

Vu la demande de renouvellement du 15 janvier 2013, complétée le 25 février 2013, présentée par M. Sylvain Carpentier, gérant des établissements Carpentier ;

Vu l'ensemble des pièces jointes à la demande,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Oise,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : L'établissement sis rue de la Croix de Coivrel à Maignelay-Montigny exploité par M. Sylvain Carpentier, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière,
- Transport de corps après mise en bière,
- Organisation des obsèques,
- Soins de conservation,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,
- Fourniture des corbillards,
- Fourniture des voitures de deuil,
- Fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,
- Gestion d'une chambre funéraire.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2012-60-02.

ARTICLE 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à un an à compter de la date de notification du présent arrêté.

ARTICLE 4 : En cas de contestation, la présente décision peut être déférée au tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Toute modification affectant l'un des renseignements figurant dans le dossier devra faire l'objet d'une déclaration auprès du préfet (direction de la réglementation et des libertés publiques - bureau de la réglementation et des élections) dans un délai de deux mois. Tout manquement à cette disposition est susceptible d'entraîner la suspension ou le retrait de l'habilitation.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le sous-préfet de Clermont, le maire de Maignelay-Montigny, le colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Oise sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Oise et dont une ampliation sera adressée à M. Sylvain Carpentier.

Fait à Beauvais, le 04 MARS 2013

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Patricia WILLAERT



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'OISE

Préfecture de l'Oise

Secrétariat Général

Direction de la réglementation
et des libertés publiques

Bureau de la réglementation et des élections

Arrêté autorisant la société « KL Funéraire » sise à Creil
à exercer certaines des activités de pompes funèbres

Habilitation N° 2013-60-02

LE PRÉFET DE L'OISE
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-19, L.2223-23 et R.2223-56 à R.2223-65 ;

Vu le décret n° 95-330 du 21 mars 1995 relatif aux modalités et à la durée de l'habilitation dans le domaine funéraire,

Vu la demande par laquelle M. Abdelkalik Kouadria sollicite en qualité de gérant, l'habilitation de la société « KL Funéraire » dont le siège social est situé 7, rue des usines à Creil, pour exercer certaines activités se rapportant au service extérieur des pompes funèbres,

Vu l'ensemble des pièces jointes à la demande,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Oise,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'établissement sis 7, rue des usines à Creil exploité par M. Abdelkalik Kouadria, est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant mise en bière,
- Transport de corps après mise en bière,
- Organisation des obsèques,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires,
- Fournitures de corbillards et de voiture de deuil,
- Fourniture de personnel, des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

ARTICLE 2 : Le numéro de l'habilitation est 2013-60-02.

ARTICLE 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à un an à compter de la date de notification du présent arrêté.

ARTICLE 4 : En cas de contestation, la présente décision peut être déférée au tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Toute modification affectant l'un des renseignements figurant dans le dossier devra faire l'objet d'une déclaration auprès du préfet (direction de la réglementation et des libertés publiques - bureau de la réglementation et des élections) dans un délai de deux mois. Tout manquement à cette disposition est susceptible d'entraîner la suspension ou le retrait de l'habilitation.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le sous-préfet de Senlis, le maire de Creil, le directeur départemental de la sécurité publique de l'Oise sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Oise et dont une ampliation sera adressée à M. Abdelkalik Kouadria, gérant de l'établissement.

Fait à Beauvais, le 14 MARS 2013

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Patricia WILBAERT



Préfecture de l'Oise

Secrétariat Général

Direction de la réglementation
et des libertés publiques

Bureau de la réglementation et des élections

Arrêté relatif à l'établissement de la liste préparatoire du jury d'assises
année 2014

LE PRÉFET DE L'OISE

Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de procédure pénale, notamment ses articles 254 à 267,

VU l'article A36-13 du code de procédure pénale relatif aux listes spéciales des jurés suppléants,

VU les populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2013, établies par l'institut national de la statistique et des études économiques,

CONSIDÉRANT que la population totale du département de l'Oise est actuellement de 823 668 habitants répartis par arrondissement ainsi qu'il suit :

- arrondissement de Beauvais	227 026
- arrondissement de Clermont	130 335
- arrondissement de Compiègne	186 139
- arrondissement de Senlis	280 168

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 260 du code de procédure pénale, la liste du jury comprend un juré pour 1 300 habitants, sans que le nombre de jurés puisse être inférieur à 200,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Oise,

ARRÊTÉ :

Article 1er - La liste des jurés pour le département de l'Oise est arrêtée au nombre de 634 membres répartis pour l'année 2014 conformément à l'annexe du présent arrêté.

Article 2 - Le tirage au sort des jurés sera effectué par les maires des communes de plus de 1 300 habitants et par les maires des chefs lieux de canton pour les communes regroupées.

Le nombre de jurés tiré au sort devra être le triple de celui mentionné dans l'annexe.

Article 3 - La commission devra dresser une liste spéciale de 150 jurés suppléants résidant dans la ville de Beauvais, siège de la cour d'assises. Pour cela, la mairie de Beauvais a la charge de procéder au tirage au sort de 450 jurés suppléants.

Article 4 - Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise et les maires du département sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée au président du tribunal de grande instance de Beauvais, aux sous-préfets d'arrondissement et publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Beauvais, le 08 AVR. 2013

Le préfet

Nicolas DESFORGES

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Beauvais		
Canton d'Auneuil		
Communes de plus de 1000 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
1	Jurés tirés au sort par le maire d' Auneuil	2
1	Juré tiré au sort par le maire de Saint-Paul	1
1	Juré tiré au sort par le maire d'Ons-en-Bray	1
Communes regroupées		
1	Auneuil	
1	Beaumont-les-Nonains	
1	Berneuil-en-Bray	
1	Procourt	
1	La Houssoye	
1	Jouy-sous-Thelle	
1	Le Mesnil-Théribus	
1	Le Mont-Saint-Adrien	
1	La Neuville-Garnier	
1	Porcheux	
1	Rainvillers	
1	Saint-Germain-la-Poterie	
1	Saint-Léger-en-Bray	
1	Troussures	
1	Valdampierre	
1	Villers-Saint-Barthélemy	
1	Villotran	
Nombre de jurés tirés au sort par le maire d'Auneuil		8

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Beauvais		
Cantons de Beauvais		
Communes de plus de 1000 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	
1	Jurés tirés au sort par le maire de Beauvais	43
1	Juré tiré au sort par le maire d'Allonne	1
Communes regroupées		
1	Goincourt	
1	Aux Marais	
1	Saint-Martin-le-Noeud	
1	Fcuquénies	
1	Herchies	
1	Pierrefitte-en-Beauvaisis	
1	Savignies	
Nombre de jurés tirés au sort par le maire de Beauvais		4

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Beauvais		
Canton de Chaumont en Vexin		
Communes de plus de 1500 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
1	Jurés tirés au sort par le maire de Chaumont-en-Vexin	2
1	Juré tiré au sort par le maire de Trie-Château	1
Communes regroupées		
1	Bachivillers	
1	Boissy-le-Bois	
1	Boubiers	
1	Bouconvillers	
1	Boury-en-Vexin	
1	Boutencourt	
1	Chambors	
1	Courcelles-lès-Gisors	
1	Delincourt	
1	Enencourt-le-Sec	
1	Enencourt-Léage	
1	Éragny-sur-Epte	
1	Fay-les-Étangs	
1	Fleury	
1	Fresne-Léguillon	
1	Hadancourt-le-Haut-Clocher	
1	Hardivillers-en-Vexin	
1	Jaméricourt	
1	Lattainville	
1	Lavilletertre	
1	Liancourt-Saint-Pierre	
1	Lierville	
1	Loçonville	
1	Monneville	
1	Montagny-en-Vexin	
1	Montjavoult	
1	Parnes	
1	Reilly	
1	Senots	
1	Serans	
1	Thibivillers	

1	Tourly	
1	Trie-la-Ville	
1	Vaudancourt	
1	Villers-sur-Trie	
Jurés tirés au sort par le maire de Chaumont en Vexin		11

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Beauvais		
Canton de Crèvecœur la Grand		
Communes de plus de 1300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
1	Jurés tirés au sort par le maire de Crèvecœur-le-Grand	3
Communes regroupées		
1	Auchy-la-Montagne	
1	Blancfossé	
1	Cathaux	
1	Choqueuse-les-Bénards	
1	Conteville	
1	Corneilles	
1	Le Crocq	
1	Croissy-sur-Celle	
1	Doméliers	
1	Fontaine-Bonneleau	
1	Francastel	
1	Le Gallet	
1	Lachaussée-du-Bois-d'Écu	
1	Luchy	
1	Maulers	
1	Muidorge	
1	Rolangy	
1	Le Saulchoy	
1	Vieuvillers	
Jurés tirés au sort par le maire de Crèvecœur-le-Grand		3

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Beauvais		
Canton de Formerie		
Communes de plus de 1300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
1	Jurés tirés au sort par le maire de Formerie	2
Communes regroupées		
1	Abancourt	
1	Blargies	
1	Boutavent	
1	Bouvresse	
1	Broquiers	
1	Campeaux	
1	Canny-sur-Thérain	
1	Esdes-Saint-Pierre	
1	Fouilloy	
1	Gourchelles	
1	Héricourt-sur-Thérain	
1	Lannoy-Cuillère	
1	Moliens	
1	Monceaux-l'Abbaye	
1	Mureaumont	
1	Omécourt	
1	Quincampoix-Fleuzy	
1	Romescamps	
1	Saint-Arnoult	
1	Saint-Samson-la-Poterie	
1	Saint-Valery	
1	Villers-Vermont	
Jurés tirés au sort par le maire de Formerie		5

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Beauvais		
Canton de Grandvilliers		
Communes de plus de 1300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
1	Jurés tirés au sort par le maire de Grandvilliers	2
1	Jurés tirés au sort par le maire de Feuquières	1
Communes regroupées		
1	Beaudéduit	
1	Briot	
1	Brombos	
1	Cempuis	
1	Daméraucourt	
1	Dargies	
1	Étencourt	
1	Gréz	
1	Halloy	
1	Le Hamel	
1	Hautbos	
1	Lavacquerie	
1	Laverrière	
1	Le Mesnil-Conteville	
1	Offoy	
1	Saint-Maur	
1	Saint-Thibault	
1	Sarcus	
1	Samois	
1	Sommereux	
1	Thieuloy-Saint-Antoine	
Jurés tirés au sort par le maire de Grandvilliers		5

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Beauvais		
Canton de Grandvilliers		
Communes de plus de 1300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
1	Jurés tirés au sort par le maire de Sérifontaine	2
1	Juré tiré au sort par le maire de Saint-Germer-de-Fly	1
1	Juré tiré au sort par le maire de Lachapelle-aux-Pots	1
Communes regroupées		
1	Blacourt	
1	Le Coudray-Saint-Germer	
1	Cuigy-en-Bray	
1	Espaubourg	
1	Flavacourt	
1	Hodenc-en-Bray	
1	Labosse	
1	Lalande-en-Son	
1	Lalandelle	
1	Puiseux-en-Bray	
1	Saint-Aubin-en-Bray	
1	Saint-Pierre-es-Champs	
1	Talmoniers	
1	Le Vaumain	
1	Le Vauroux	
Jurés tirés au sort par le maire du Coudray St Germer		8

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Beauvais		
Canton de Marseille en Beauvais		
Communes de plus de 1300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
1	Juré tiré au sort par le maire de Milly-sur-Thérain	1
1	Juré tiré au sort par le maire de Saint-Omer-en-Chaussée	1
Communes regroupées		
1	Achy	
1	Blicourt	
1	Bonnières	
1	Fontaine-Lavaganne	
1	Gaudechart	
1	Haute-Épine	
1	Hétomesnil	
1	Lihus	
1	Marseille-en-Beauvais	
1	La Neuville-sur-Oudeuil	
1	La Neuville-Vault	
1	Oudeuil	
1	Pisseieu	
1	Prévillers	
1	Rothois	
1	Roy-Boissy	
1	Villers-sur-Bonnières	
Jurés tirés au sort par le maire de Marseille en Beauvais		5

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Beauvais		
Canton de Méru		
Communes de plus de 1300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
1	Jurés tirés au sort par le maire de Méru	10
1	Jurés tirés au sort par le maire de Bornel	3
1	Jurés tirés au sort par le maire d'Andeville	3
1	Juré tiré au sort par le maire d'Ambainville	1
1	Juré tiré au sort par le maire de Lormaison	1
Communes regroupées		
1	Anserville	
1	Chavençon	
1	Corbeil-Cerf	
1	Esches	
1	Fosseuse	
1	Fresneaux-Montchevreuil	
1	Hénonville	
1	Ivry-le-Temple	
1	Montherlant	
1	Monts	
1	Neuville-Bosc	
1	Pouilly	
1	Ressons-l'Abbaye	
1	Saint-Crépin-Ibouillers	
1	Villeneuve-les-Sablons	
Jurés tirés au sort par le maire de Méru		7

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Beauvais		
Canton de Nivillers		
Communes de plus de 1300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
1	Jurés tirés au sort par le maire de Bresles	3
1	Jurés tirés au sort par le maire de Bailleul-sur-Thérain	2
Communes regroupées		
1	Bonlier	
1	Le Fay-Saint-Quentin	
1	Fontaine-Saint-Lucien	
1	Fouquierolles	
1	Guignecourt	
1	Haudivillers	
1	Juvignies	
1	Lafraye	
1	Laversines	
1	Maisoncelle-Saint-Pierre	
1	Nivillers	
1	Oroër	
1	Rochy-Condé	
1	Therdonne	
1	Tillé	
1	Troisseraux	
1	Velennes	
1	Verderet-lès-Sauqueuse	
Jurés tirés au sort par le maire de Nivillers		8

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Beauvais		
Canton de Noailles		
Communes de plus de 1300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
1	Jurés tirés au sort par le maire de Noailles	2
1	Jurés tirés au sort par le maire de Sainte-Geneviève	2
1	Jurés tirés au sort par le maire de Hermes	2
1	Juré tiré au sort par le maire de Berthecourt	1
1	Juré tiré au sort par le maire de Cauvigny	1
Communes regroupées		
1	Abbecourt	
1	Le Coudray-sur-Thelle	
1	Le Déluge	
1	Hodenc-l'Évêque	
1	Laboissière-en-Thelle	
1	Lachapelle-Saint-Pierre	
1	Montreuil-sur-Thérain	
1	Mortefontaine-en-Thelle	
1	Mouchy-le-Châtel	
1	La Neuville-d'Aumont	
1	Novillers	
1	Ponchon	
1	Saint-Sulpice	
1	Silly-Tillard	
1	Villers-Saint-Sépulcre	
1	Warluis	
Jurés tirés au sort par le maire de Noailles		9

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Beauvais		
Canton de Songeons		
Communes regroupées		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
1	Bulcourt	
1	Crillon	
1	Ernemont-Boutavent	
1	Escames	
1	Fontenay-Torcy	
1	Gerberoy	
1	Glatigny	
1	Grémévillers	
1	Hannaches	
1	Hanvoile	
1	Haucourt	
1	Hécourt	
1	Lachapelle-sous-Gerberoy	
1	Lhéraule	
1	Loueuse	
1	Martincourt	
1	Morvillers	
1	Saint-Deniscourt	
1	Saint-Quentin-des-Prés	
1	Senantes	
1	Songeons	
1	Sully	
1	Thérines	
1	Villebray	
1	Villers-sur-Auchy	
1	Vrocourt	
1	Wambeze	
Jurés tirés au sort par le maire de Songeons		6

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Clermont		
Canton de Breteuil		
Communes de plus de 1300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
2	Jurés tirés au sort par le maire de Breteuil	3
Communes regroupées		
2	Ansauvillers	
2	Beauvois	
2	Beauvois	
2	Bonneuil-les-Eaux	
2	Bonvillers	
2	Broyes	
2	Chepoix	
2	Esquennoy	
2	Fléchy	
2	Gouy-les-Groseillers	
2	La Hérelle	
2	Le Mesnil-Saint-Firmin	
2	Mory-Montcru	
2	Paillart	
2	Plainville	
2	Rocquencourt	
2	Rouvroy-les-Merles	
2	Sérévillers	
2	Tartigny	
2	Troussencourt	
2	Vendeuil-Caply	
2	Villers-Vicomte	
Jurés tirés au sort par le maire de Breteuil		8

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Clermont		
Canton de Breteuil		
Communes de plus de 1300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
2	Jurés tirés au sort par le maire de Clermont	8
2	Jurés tirés au sort par le maire d'Agnetz	2
2	Jurés tirés au sort par le maire de Breuil-le-Vert	2
2	Jurés tirés au sort par le maire de Fitz-James	2
2	Jurés tirés au sort par le maire de Breuil-le-Sec	2
Communes regroupées		
2	Airion	
2	Avrechy	
2	Avrigny	
2	Bailleul-le-Soc	
2	Blincourt	
2	Bulles	
2	Choisy-la-Victoire	
2	Épineuse	
2	Erquery	
2	Étouy	
2	Foullfeuse	
2	Lamécourt	
2	Litz	
2	Maimbeville	
2	La Neuville-en-Hez	
2	Rémécourt	
2	Rémérangles	
2	La Rue-Saint-Pierre	
2	Saint-Aubin-sous-Erquery	
Jurés tirés au sort par le maire de Clermont		8

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Clermont		
Canton de Froissy		
Communes regroupées		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
2	Abbeville-Saint-Lucien	
2	Bucamps	
2	Campremy	
2	Froissy	
2	Hardivillers	
2	Maisoncelle-Tuileries	
2	Montreuil-sur-Brèche	
2	La Neuville-Saint-Pierre	
2	Noirémont	
2	Noyers-Saint-Martin	
2	Oursel-Maison	
2	Puits-la-Vallée	
2	Le Quesnel-Aubry	
2	Reuil-sur-Brèche	
2	Saint-André-Farivillers	
2	Sainte-Eusoye	
2	Thieux	
Jurés tirés au sort par le maire de Froissy		6

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Clermont		
Canton de Liencourt		
Communes de plus de 1300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
2	Jurés tirés au sort par le maire de Liencourt	5
2	Jurés tirés au sort par le maire de Laigneville	3
2	Jurés tirés au sort par le maire de Rantigny	2
2	Jurés tirés au sort par le maire de Cauffry	2
2	Jurés tirés au sort par le maire de Brenouille	2
2	Jurés tirés au sort par le maire de Monchy-Saint-Éloi	2
2	Juré tiré au sort par le maire de Rieux	1
2	Juré tirés au sort par le maire d'Angicourt	1
2	Jurés tirés au sort par le maire de Cinqueux	1
2	Juré tiré au sort par le maire de Mogneville	1
2	Juré tiré au sort par le maire de Bailleval	1
2	Juré tiré au sort par le maire de Saint-Martin-Longueau	1
2	Juré tiré au sort par le maire de Sacy-le-Grand	1
Communes regroupées		
2	Les Ageux	
2	Bazicourt	
2	Catenoy	
2	Labruyère	
2	Monceaux	
2	Nointel	
2	Rosoy	
2	Sacy-le-Petit	
2	Verderonne	
Jurés tirés au sort par le maire de Liencourt		5

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Clermont		
Canton de Maignelay-Montigny		
Communes de plus de 1300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
2	Jurés tirés au sort par le maire de Maignelay-Montigny	2
2	Juré tiré au sort par le maire de Tricot	1
Communes regroupées		
2	Coivrel	
2	Courcelles-Epayelles	
2	Crèvecœur-le-Petit	
2	Domfront	
2	Dompierre	
2	Fertères	
2	Le Frestoy-Vaux	
2	Godenvillers	
2	Léglantiers	
2	Ménévillers	
2	Méry-la-Bataille	
2	Montgerain	
2	Le Ployron	
2	Royaucourt	
2	Sains-Morainvillers	
2	Saint-Martin-aux-Bois	
2	Wacquemoulin	
2	Welles-Pérennes	
Jurés tirés au sort par le maire de Maignelay-Montigny		4

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Clermont		
Canton de Mouy		
Communes de plus de 1000 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
2	Jurés tirés au sort par le maire de Mouy	4
2	Jurés tirés au sort par le maire de Bury	2
2	Juré tiré au sort par le maire de Neuilly-sous-Clermont	1
Communes regroupées		
2	Angy	
2	Ansacq	
2	Cambronne-lès-Clermont	
2	Heilles	
2	Hondainville	
2	Rousseloy	
2	Saint-Félix	
2	Thury-sous-Clermont	
Jurés tirés au sort par le maire de Mouy		5

-27-

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Clermont		
Canton de saint-Just en Chaussée		
Communes de plus de 300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
2	Jurés tirés au sort par le maire de Saint-Just-en-Chaussée	4
Communes regroupées		
2	Angivillers	
2	Brunvillers-la-Motte	
2	Catillon-Fumechon	
2	Cernoy	
2	Cressonsacq	
2	Cugnières	
2	Erquinvillers	
2	Essuiles	
2	Fournival	
2	Garnes	
2	Grandvillers-aux-Bois	
2	Lieuvillers	
2	Le Mesnil-sur-Bulles	
2	Montiers	
2	Moyenneville	
2	La Neuville-Roy	
2	Noroy	
2	Nourard-le-Franc	
2	Plainval	
2	Le Plessier-sur-Bulles	
2	Le Plessier-sur-Saint-Just	
2	Pronleroy	
2	Quinquempoix	
2	Ravenel	
2	Rouvillers	
2	Saint-Remy-en-l'Eau	
2	Valescourt	
2	Wavignies	
Jurés tirés au sort par le maire de Saint-Just-en-Chaussée		10

-28-

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Compiègne		
Canton d'Attichy		
Communes de plus de 1300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
3	Jurés tirés au sort par le maire de Cuise-la-Motte	2
3	Jurés tirés au sort par le maire de Trosly-Breuil	2
3	Jurés tirés au sort par le maire de Pierrefonds	2
3	Jurés tirés au sort par le maire d'Attichy	1
3	Jurés tirés au sort par le maire de Tracy-le-Mont	1
Communes regroupées		
3	Autréches	
3	Berneuil-sur-Aisne	
3	Bliry	
3	Chelles	
3	Couloisy	
3	Courtieux	
3	Croutoy	
3	Hautefontaine	
3	Jaulzy	
3	Moulin-sous-Touvent	
3	Nampcel	
3	Rethondes	
3	Saint-Crépin-aux-Bois	
3	Saint-Étienne-Roilye	
3	Saint-Pierre-lès-Bliry	
Jurés tirés au sort par le maire d'Attichy		6

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Compiègne		
Canton de Compiègne		
Communes de plus de 1300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
3	Jurés tirés au sort par le maire de Compiègne	33
3	Jurés tirés au sort par le maire de Margny-lès-Compiègne	6
3	Jurés tirés au sort par le maire de Lacroix-Saint-Ouen	4
3	Jurés tirés au sort par le maire de Cholsy-au-Bac	3
3	Jurés tirés au sort par le maire de Venette	2
3	Jurés tirés au sort par le maire de Jaux	2
3	Jurés tirés au sort par le maire de Clairoix	2
3	Jurés tirés au sort par le maire de Le Meux	1
3	Jurés tirés au sort par le maire de Saint-Sauveur	1
Communes regroupées		
3	Bienville	
3	Janville	
3	Saint-Jean-aux-Bois	
3	Vieux-Moulin	
3	Armancourt	
3	Jonquières	
Jurés tirés au sort par le maire de Compiègne		3

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Compiègne		
Canton d'Estrées-Saint-Denis		
Communes de plus de 1300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
3	Jurés tirés au sort par le maire d'Estrées-Saint-Denis	3
3	Jurés tirés au sort par le maire de Chevrières	1
3	Jurés tirés au sort par le maire de Remy	1
3	Jurés tirés au sort par le maire de Longueil-Sainte-Marie	1
3	Jurés tirés au sort par le maire de Grandfresnoy	1
Communes regroupées		
3	Arsy	
3	Canly	
3	Le Fayel	
3	Francières	
3	Hémévillers	
3	Houdancourt	
3	Lachelle	
3	Montmartin	
3	Moyvillers	
3	Rivecourt	
Jurés tirés au sort par le maire d'Estrées Saint Denis		5

-102-

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Compiègne		
Canton de Guiscard		
Communes de plus de 1300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
3	Juré tiré au sort par le maire de Guiscard	1
Communes regroupées		
3	Beaugies-sous-Bois	
3	Berlancourt	
3	Bussy	
3	Campagne	
3	Catigny	
3	Crisolles	
3	Fiavy-le-Meldeux	
3	Fréniches	
3	Frétoy-le-Château	
3	Golancourt	
3	Libermont	
3	Maucourt	
3	Muirancourt	
3	Ognolles	
3	Le Plessis-Patte-d'Oie	
3	Queşmy	
3	Sermaize	
3	Solente	
3	Villeselve	
Jurés tirés au sort par le maire de Guiscard		5

-102-

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Compiègne		
Canton de Lassigny		
Communes de plus de 1300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
3	Juré tiré au sort par le maire de Lassigny	1
Communes regroupées		
3	Amy	
3	Avricourt	
3	Beaulieu-les-Fontaines	
3	Candor	
3	Connectancourt	
3	Canny-sur-Matz	
3	Crapeaumesnil	
3	Cuy	
3	Dives	
3	Écuivilly	
3	Elincourt-Sainte-Marguerite	
3	Évincourt	
3	Fresnières	
3	Gury	
3	Labertière	
3	Lagny	
3	Mareuil-la-Motte	
3	Margny-aux-Cerises	
3	Plessis-de-Roye	
3	Roye-sur-Matz	
3	Thiescourt	
Jurés tirés au sort par le maire de Lassigny		6

- 103 -

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Compiègne		
Canton de Noyon		
Communes de plus de 1300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
3	Jurés tirés au sort par le maire de Noyon	11
Communes regroupées		
3	Appilly	
3	Baboef	
3	Beaurains-lès-Noyon	
3	Béhéricourt	
3	Brétigny	
3	Caisnes	
3	Cuts	
3	Genvry	
3	Grandrû	
3	Larbroye	
3	Mondescourt	
3	Morlincourt	
3	Passel	
3	Pont-l'Évêque	
3	Pontoise-lès-Noyon	
3	Porquéricourt	
3	Salency	
3	Sempigny	
3	Suzoy	
3	Varesnes	
3	Vauchelles	
3	Ville	
Jurés tirés au sort par le maire de Noyon		8

- 104 -

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Compiègne		
Canton de Ressons-sur-Matz		
Communes de plus de 1300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
3	Juré tiré au sort par le maire de Ressons-sur-Matz	1
3	Juré tiré au sort par le maire de Villers-sur-Coudun	1
Communes regroupées		
3	Antheuil-Portes	
3	Baugy	
3	Belloy	
3	Biermont	
3	Boulogne-la-Grasse	
3	Braisnes	
3	Conchy-les-Pots	
3	Coudun	
3	Cuvilly	
3	Giraumont	
3	Gournay-sur-Aronde	
3	Hainvillers	
3	Lataule	
3	Margny-sur-Matz	
3	Marquéglise	
3	Monchy-Humières	
3	Mortemer	
3	Neufvy-sur-Aronde	
3	La Neuville-sur-Ressons	
3	Orvillers-Sorel	
3	Ricquebourg	
3	Vignemont	
Jurés tirés au sort par le maire de Ressons-sur-Matz		7

JURY D'ASSISES ANNEE 2014

Arrondissement de Compiègne		
Canton de Ribécourt-Dreslincourt		
Communes de plus de 1300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
3	Jurés tirés au sort par le maire de Thourotte	4
3	Jurés tirés au sort par le maire de Ribécourt-Dreslincourt	3
3	Jurés tirés au sort par le maire de Longueil-Annel	2
3	Juré tiré au sort par le maire de Cambronne-lès-Ribécourt	1
3	Juré tiré au sort par le maire du Plessis-Brion	1
3	Juré tiré au sort par le maire de Carlepont	1
Communes regroupées		
3	Bailly	
3	Chevincourt	
3	Chiry-Ourscamp	
3	Machemont	
3	Marest-sur-Matz	
3	Mélicocq	
3	Montmacq	
3	Pimprez	
3	Saint-Léger-aux-Bois	
3	Tracy-le-Val	
3	Vandélicourt	
Jurés tirés au sort par le maire de Ribécourt-Dreslincourt		7

JURY D'ASSISE ANNEE 2014

Arrondissement de Senlis		
Canton de Betz		
Communes de plus de 1300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
4	Jurés tirés au sort par le maire de Mareuil-sur-Ourcq	1
Communes regroupées		
4	Acy-en-Multien	
4	Antilly	
4	Authueil-en-Valois	
4	Bargny	
4	Betz	
4	Bouillancy	
4	Boullarre	
4	Boursonne	
4	Brégy	
4	Cuvergnon	
4	Étavigny	
4	Gondreville	
4	Ivors	
4	Lévignen	
4	Marolles	
4	Neufchelles	
4	Ormoy-le-Davien	
4	Rééz-Fosse-Martin	
4	Rosoy-en-Multien	
4	Rouvres-en-Multien	
4	Thury-en-Valois	
4	Varinfroy	
4	La Villeneuve-sous-Thury	
4	Villers-Saint-Genest	
Jurés tirés au sort par le maire de Betz		8

- 107 -

JURY D'ASSISE ANNEE 2014

Arrondissement de Senlis		
Canton de Chantilly		
Communes de plus de 1300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
4	Jurés tirés au sort par le maire de Chantilly	9
4	Jurés tirés au sort par le maire de Gouvieux	8
4	Jurés tirés au sort par le maire de Lamorlaye	7
4	Jurés tirés au sort par le maire de Coye-la-Forêt	3
4	Jurés tirés au sort par le maire de Saint-Maximin	2
Communes regroupées		
4	Apremont	
Jurés tirés au sort par le maire de Chantilly		1

- 108 -

JURY D'ASSISE ANNEE 2014

Arrondissement de Senlis		
Canton de Creil		
Communes de plus de 1300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
4	Jurés tirés au sort par la maire de Creil	26
4	Jurés tirés au sort par la maire de Nogent-sur-Oise	15
4	Jurés tirés au sort par la maire de Montataire	10
4	Jurés tirés au sort par la maire de Villers-Saint-Paul	5
4	Jurés tirés au sort par la maire de Saint-Leu-d'Esserent	4
4	Jurés tirés au sort par la maire de Précy-sur-Oise	2
4	Jurés tirés au sort par la maire de Villers-sous-Saint-Leu	1
Communes regroupées		
4	Blaincourt-lès-Précy	
4	Cramoisy	
4	Maysel	
4	Mello	
4	Saint-Vaast-lès-Mello	
4	Thiverny	
Jurés tirés au sort par la maire de Creil		4

- 109 -

JURY D'ASSISE ANNEE 2014

Arrondissement de Senlis		
Canton de Crépy-en-Valois		
Communes de plus de 1500 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
4	Jurés tirés au sort par le maire de Crépy-en-Valois	11
4	Jurés tirés au sort par le maire de Béthisy-Saint-Pierre	2
Communes regroupées		
4	Auger-Saint-Vincent	
4	Béthancourt-en-Valois	
4	Béthisy-Saint-Martin	
4	Bonneuil-en-Valois	
4	Duvy	
4	Éméville	
4	Feigneux	
4	Fresnoy-la-Rivière	
4	Gilocourt	
4	Glaignes	
4	Morienval	
4	Néry	
4	Ormoy-Villers	
4	Orrouy	
4	Rocquemont	
4	Rouville	
4	Russy-Bémont	
4	Saintines	
4	Séry-Magneval	
4	Trumilly	
4	Vauciennes	
4	Vaumoise	
4	Vez	
Jurés tirés au sort par le maire de Crépy-en-Valois		11

- 110 -

JURY D'ASSISE ANNEE 2014

Arrondissement de Senlis		
Canton de Nanteuil-le-Haudouin		
Communes de plus de 1300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
4	Jurés tirés au sort par le maire de Nanteuil-le-Haudouin	3
4	Jurés tirés au sort par le maire du Plessis-Belleville	3
4	Jurés tirés au sort par le maire de Lagny-le-Sec	1
Communes regroupées		
4	Baron	
4	Boissy-Fresnoy	
4	Borest	
4	Chèvreville	
4	Ermenonville	
4	Ève	
4	Fontaine-Chaalis	
4	Fresnoy-le-Luat	
4	Montagny-Sainte-Félicité	
4	Montlognon	
4	Ognes	
4	Péroy-les-Gombries	
4	Rosières	
4	Silly-le-Long	
4	Ver-sur-Launette	
4	Versigny	
Jurés tirés au sort par le maire de Nanteuil-le-Haudouin		7

- M

JURY D'ASSISE ANNEE 2014

Arrondissement de Senlis		
Canton de Neuilly-en-Thelle		
Communes de plus de 1000 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
4	Jurés tirés au sort par le maire de Chambly	7
4	Jurés tirés au sort par le maire de Cires-lès-Mello	3
4	Jurés tirés au sort par le maire de Neuilly-en-Thelle	2
4	Jurés tirés au sort par le maire de Le Mesnil-en-Thelle	2
4	Jurés tirés au sort par le maire de Boran-sur-Oise	2
4	Jurés tirés au sort par le maire de Uly-Saint-Georges	1
4	Jurés tirés au sort par le maire de Balagny-sur-Thérain	1
4	Jurés tirés au sort par le maire de Ercuis	1
Communes regroupées		
4	Belle-Eglise	
4	Crouy-en-Thelle	
4	Dieudonné	
4	Foulangues	
4	Fresnoy-en-Thelle	
4	Morangles	
4	Puiseux-le-Hauberger	
Jurés tirés au sort par le maire de Neuilly-en-Thelle		4

- M

JURY D'ASSISE ANNEE 2014

Arrondissement de Senlis		
Canton de Pont-Sainte-Maxence		
Communes de plus de 1300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
4	Jurés tirés au sort par le maire de Pont-Sainte-Maxence	9
4	Jurés tirés au sort par le maire de Verneuil-en-Halatte	4
4	Jurés tirés au sort par le maire de Verberie	3
4	Jurés tirés au sort par le maire de Pontpoint	2
4	Jurés tirés au sort par le maire de Fleurines	1
Communes regroupées		
4	Beaurepaire	
4	Brasseuse	
4	Raray	
4	Rhuis	
4	Roberval	
4	Rully	
4	Saint-Vaast-de-Longmont	
4	Villeneuve-sur-Verberie	
Jurés tirés au sort par le maire de Pont-Sainte-Maxence		3

M3

JURY D'ASSISE ANNEE 2014

Arrondissement de Senlis		
Canton de Senlis		
Communes de plus de 1300 habitants		
Code arrondissement	Nom de la commune	Nombre
4	Jurés tirés au sort par le maire de Senlis	13
4	Jurés tirés au sort par le maire d'Orry-la-Ville	3
4	Jurés tirés au sort par le maire de La Chapelle-en-Serval	2
4	Jurés tirés au sort par le maire de Plailly	1
4	Jurés tirés au sort par le maire de Vineuil-Saint-Firmin	1
Communes regroupées		
4	Aumont-en-Halatte	
4	Avilly-Saint-Léonard	
4	Barbery	
4	Chamant	
4	Courteuil	
4	Mont-l'Évêque	
4	Montépilloy	
4	Mortefontaine	
4	Ognon	
4	Pontarmé	
4	Thiers-sur-Thève	
4	Villers-Saint-Frambourg	
Jurés tirés au sort par le maire de Senlis		7

M4